



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Domaine public

Question écrite n° 50931

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur la nature des relations entre les collectivites locales et France Telecom. En effet, certaines communes de Haute-Savoie ne sont pas proprietaires des ouvrages de genie civil de distribution publique des telecommunications, mais elles apportent une contribution croissante a la modernisation de ceux-ci, par l'enfouissement des lignes telephoniques par exemple. L'ouverture decidee sur les telecommunications pour le 1er janvier 1998 et la loi de reglementation des Telecom du 1er janvier 1996, modifiant le statut de l'operateur national, vont vraisemblablement transformer les relations entre les communes - dont les efforts financiers sont constants envers des reseaux qui ne leur appartiennent pas - et l'entreprise France Telecom qui utilise ces structures de distribution. De ce fait, les questions de propriete de ces ouvrages civils, de la redevance d'occupation du domaine public et de taxe professionnelle, se posent en termes differents. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement a ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50931

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2012